



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-08 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 11 septembre 2023, le projet de règlement numéro 2023-08 concernant les dérogations mineures ;

QUE l'objet dudit règlement vise à remplacer le règlement 2005-10 et de permettre au conseil municipal d'accorder des dérogations mineures à certaines dispositions des règlements de zonage et de lotissement ;

QUE ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur demande durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 13^e jour du mois de septembre 2023.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-08 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 13 septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 septembre 2023.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe